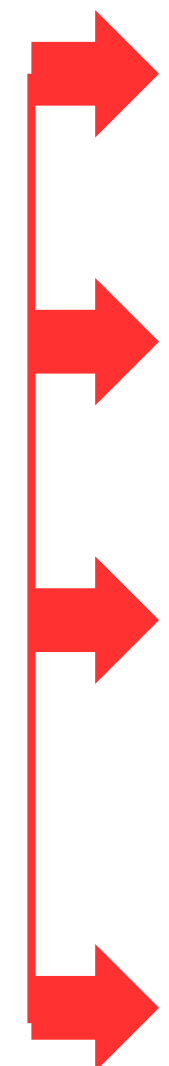


Évaluation Des Immobilisations à la Sortie

Présentée par:

- **BOUNYTE Amina**
- **GOURIANI Bader-Eddin**

L'avant première :

- 
- I. Définition et importance de l'évaluation des immobilisations à la sortie**
 - II. Catégorie des immobilisations**
 - III. Évaluations des immobilisations à la sortie (cas pratique et traitement comptable)**
 - IV. Conclusion**

I. Importance de l'évaluations des immobilisations à la sortie

- L'évaluation des immobilisations à leur sortie est essentielle pour garantir la fiabilité des états financiers et assurer la conformité aux normes comptables .
- Cette evaluation est encadré par le CGNC , qui définit les règles de comptabilisation et de présentation des actifs immobilisés lors de leur cession , mise au rebut ou apport .

Importance de l'évaluations des immobilisations à la sortie

a) Fiabilité et transparence des états financiers :

- Éviter les erreurs comptables qui pourraient fausser le bilan et le compte de résultat .
- L'évaluation correcte des immobilisations sorties garantit une image fidèle du patrimoine de l'entreprise .

b) Impact sur le résultat comptable :

- le plus-value ou moins-value de cession affecte directement le résultat net .
- Influence sur la politique financière et fiscale de l'entreprise .

Importance de l'évaluations des immobilisations à la sortie

c) Aide à la prise de décision en gestion des actifs :

- Permet d'optimiser le renouvellement des investissements en évaluent la rentabilité des actifs .
- facilite la planification des investissement futures .

d) Respect des normes comptables et fiscales :

- L'application des règles du CGNC garantit la conformité aux obligations comptables et fiscales .
- L'évaluation à la sortie doit respecter les principes et les normes comptables fondamentaux tels que le principe de prudence , le principe de permanence des méthodes .

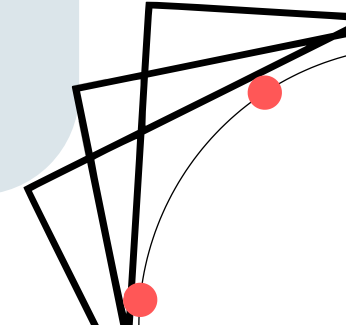


II. Catégorie des immobilisations

Qu'est ce qu'une immobilisation ?

Tous les biens et valeurs destinés à rester durablement , sous la même forme , dans une entité son appelés << immobilisations >> .

Elles sont enregistrées au débit des comptes de la classe 2 du plan comptable général , lors de leur entrée dans le patrimoine . La valeur des biens comptabilisés est déterminée dans les conditions suivantes :

- **les biens acquis à titre onéreux , c'est à dire contre une somme d'argent , sont comptabilisés à leur coût d'acquisition .**
 - **les biens produits par l'entreprise sont comptabilisés à leur coût de production .**
 - **les biens obtenus gratuitement par l'entreprise sont comptabilisés à leur valeur vénal (il s'agit des biens reçus sans contrepartie financière , comme un don ou une subvention en nature)**
- 

Catégorie des immobilisations

- Les immobilisations correspondent aux comptes de la classe 2 . Selon le CGNC , elles se subdivisent en quatre catégories : immobilisations en non-valeur , immobilisations incorporelles , immobilisations corporelles et immobilisations financières .

Les immobilisations en non-valeur

(Ex: charge à répartir sur plusieurs exercices / frais préliminaires).

Les immobilisations corporelles

(Ex: Constructions / ITMO).

Les immobilisations incorporelles

(Ex: fonds commercial / brevets..).

Les immobilisations financières

(Ex: titres de participations / Dépôts et cautionnement)



III. Évaluation des immobilisations à la sortie

Les immobilisations sorties de l'actif , soit par par cession , mise au rebut ou destruction , cessent de figurer aux comptes d'immobilisations . Les comptes d'amortissement et de provisions de toutes natures correspondant à ces immobilisations sont simultanément retirés de leurs comptes respectifs .

Lors des cessions ou des retraits . La valeur d'entrée des éléments sortis et les amortissements correspondants sont retirés des comptes où ils sont inscrits.

La sortie d'une immobilisation peut se faire de plusieurs façons :

1.

Cession d'une immobilisation (totalement amorti / partiellement amorti)

2.

Cession des immobilisations non amortissables

3.

Mise au rebut

4.

Cession des immobilisations financières

5.

Échange d'une immobilisation contre une autre immobilisation (Échange d'actif)

6.

Sortie d'une immobilisation (donation)

7.

Sortie forcée (Destruction)

1. cession d'une immobilisation amortissable

(Traitement comptable)

V.N.A = VO - cumul d'amortissement

Prix de vente > V.N.C = gain

Prix de vente < V.N.C = perte

	Δ°		
5141		Banque	XXX
3481		Créance sur cession des immobilisations	XXX
5161		Caisse	XXX
7513		P.C des immobilisations corporelles	XXX
		<i>Constatation de la cession...</i>	
	Δ°		
6193		D.E.A des immobilisations corporelles	XXX
28...		Amortissement...	XXX
		<i>Constatation de la dotation complémentaire sur cession...</i>	
	Δ°		
28...		Amortissement...	XXX
651		V.N.A des immobilisations cédées	XXX
23...		Immobilisations concerné	XXX
		<i>Sortie de l'immobilisation cédées...</i>	

1.1. cession d'une immobilisation **(Totalelement amortie)**

CAS N°1 :

Au 31/12/N , l'entreprise BETA cède un matériel informatique au prix de 2.000 DH, règlement en espèces . Il s'agit d'un ordinateur dont la valeur d'origine (valeur d'entrée) est de 12.000 DH, acquis le 02/01/N-5, amorti selon le mode linéaire sur 4 ans .

Enregistrez les opérations et déterminez le résultat de cession .

1.1. cession d'une immobilisation (**Totalement amortie**)

SOLUTION :

31/12/N

5161	Caisse	2 000	
7513	P.C des immobilisations corporelles		2 000
	<i>Constatation de l'enrichissement</i>		
			31/12/N
28355	Amortissements du matériel informatique	12 000	
2835	Matériel informatique		12 000
	<i>Constatation de la sortie du matériel informatique</i>		

Le résultat de cession a une incidence sur le C.P.C . Il est déterminé comme suit :

Résultat de cession = Prix de cession - V.N.A

Résultat de cession = 2 000 - 0 = 2 000 DH
(plus value).

l'immobilisation est complètement amortie , donc V.N.A est nulle

1.2. cession d'une immobilisation (Partiellement amortiE)

CAS N°2 :

Au 30/09/N l'entreprise BETA cède un matériel de transport au prix de 70.000 DH règlement dans 45 jours . Il s'agit d'un camion de livraison dont la valeur d'origine est de 250.000 DH H.T , acquis le 02/04/N-3 , amorti selon le mode linéaire sur 5 ans . (Taux 20%

Passer au journal les écritures relatives à la cession du materiel de transport .

1.2. cession d'une immobilisation (Partiellement amortiE)

SOLUTION :

		17/09/N		
3481	Créances sur cessions d'immobilisations	70 000		VO = 250 000 DH Durée de vie = 5 ans Taux = 100 / 5 = 20% <ul style="list-style-type: none"> • <u>La dotation de l'exercice N se calcul comme suit :</u>
7513	P.C des immobilisations corporelles <i>Constatation de la cession du matériel de transport</i>		70 000	
		31/12/N		
6193	DEA des immobilisations corporelles	37 500		$250\ 000 \times 20\% \times 9/12 = 37\ 500\ \text{DH}$ La durée de possession du bien (du 02/04/N-3 au 30/09/N) = 42 mois (3,5 ans) <ul style="list-style-type: none"> • <u>Amortissement cumulé :</u>
2834	Amortissement du matériel de transport <i>Constatation de l'amortissement de l'exercice N</i> $250\ 000 \times 20\% \times 9/12$		37 500	
		31/12/N		
2834	Amortissement du matériel de transport	175 000		$250\ 000 \times 20\% \times 42\ \text{mois} / 12 = 175\ 000\ \text{DH}$ <ul style="list-style-type: none"> • <u>V.N.A :</u>
6513	V.N.A des immobilisations corporelles cédées	75 000		
2340	Matériel de transport <i>Sortie de l'immobilisation cédées</i>		250 000	
				$250\ 000 - 175\ 000 = 75\ 000\ \text{DH}$ <ul style="list-style-type: none"> • <u>Résultat de cession :</u> $70\ 000 - 75\ 000 = - 5000\ \text{DH}$ (moins value)

2. Sortie des immobilisations non amortissables

Leur sortie du patrimoine engendre 2 opérations:

1. l'annulation de l'immobilisation pour sa valeur d'entrée dans le patrimoine;
2. l'annulation de la dépréciation constituée sur un exercice antérieur, lorsqu'elle existe,

Exemple:

L'entreprise MSA a cédé le 14/05/N un droit au bail pour un montant de 50 000 DH par chèque d'un magasin qu'elle utilisait pour stocker les produits. Ce droit avait été acheté en N-6 à 70 000 DH. En N-1, l'entreprise l'avait doté d'une provision de 10 000 DH.

2. Sortie des immobilisations non amortissables

Correction:

31/12/N			
5141	Banques	50 000	
7512	P.C des immobilisations incorporelles		50 000
<i>Constatation de la cession du droit au bail d'un local.</i>			

31/12/N			
2920	Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	10 000	
7194	Reprises/provisions pour dépréciation des immobilisations		10 000
<i>Annulation de la provision devenue sans objet</i>			

3. MISE AU REBUT

1-Qu'est-ce que la mise au rebut ?

- La mise au rebut implique le retrait d'un élément actif du bilan comptable de l'entreprise lorsque cet élément n'a plus de valeur. Cette opération concerne généralement les stocks et les immobilisations, qu'elles soient corporelles ou incorporelles .

2- Pourquoi procéder à une mise au rebut et quand faut-il effectuer cette opération ?

- La mise au rebut d'un bien inutilisable permet de maintenir la cohérence des comptes de l'entreprise et d'avoir une vision claire de son patrimoine. Cette opération peut être effectuée de manière proactive par l'entreprise ou résulter d'événements externes tels qu'un sinistre .
- Les biens peuvent être mis au rebut lorsqu'ils ont atteint la fin de leur durée d'utilisation, ne respectent plus les normes de sécurité ou ont été endommagés de manière irréparable .

3.1. Mise au rebut d'une immobilisation (Totalement amortie**)**

CAS N°1:

Le 31/12/N , l'entreprise décide de mettre en rebut du matériel de bureau . Ce matériel est acheté le 01/09/N-8 à 35 000 DH , durée de vie 5 ans et amortissable linéairement .

Enregistrez les écritures comptables .

3.1. Mise au rebut d'une immobilisation (**Totalement amortie**)

SOLUTION :

Valeur d'origine = 35 000 DH

Durée de vie = 5 ans

Taux = 20%

La durée de possession du bien (du 01/09/N-8 au 31/12/N) = 100 mois

C'est supérieur à 5 ans . Donc , le matériel est complètement amorti .

Amortissements cumulés = 35 000 DH

V.N.A = 0

Le journal comptable : 31/12/N

28352	Amortissements du matériel de bureau	35 000	
2352	Matériel de bureau		35 000
	<i>Enregistrement de la sortie du patrimoine de l'ancien bien</i>		

3.2. Mise au rebut d'une immobilisation (Partiellement amortie)

CAS N°1:

Au cours du mois d'octobre N-2 , l'entreprise achète un matériel informatique d'une valeur de 17.000 DH . L'immobilisation en question est amortissable selon le mode linéaire sur 5 ans . En mars N , le matériel informatique est gravement endommagé et doit être retiré du bilan de l'entreprise .

Enregistrez les écritures comptables .

6591. Dotations non courantes : Ce compte enregistre les dotations aux amortissements exceptionnels permettant à l'entreprise, pour des motifs valables, d'amortir la totalité de la valeur restante sur une immobilisation précise, qu'il s'agit d'une immobilisation corporelle, incorporelle ou en non-valeur .

Exemple d'immobilisation corporelle : une machine complètement endommagée (non réparable) peut faire l'objet d'un amortissement exceptionnel pour sa valeur nette.

3.2. Mise au rebut d'une immobilisation (Partiellement amortie)

Solution :

D	2355	C	D	28355	C
17 000	17 000		17 000	4816.61	12 183.39
SN : 0			SN : 0		
31/12/N					

• L'amortissement annuel :

$$= 17000 \times 20\% / 12$$

$$= 17000 / 5$$

$$= 3400 \text{ DH}$$

$$= 283.33 \text{ DH par mois (mensuel)}$$

D'octobre N-2 à Mars N --> 17 mois

• **La dotation complémentaire pour les 3 mois de N :**

$$= 17\ 000 \times 20\% \times 3 / 12$$

$$= 850 \text{ DH}$$

• **Amortissement cumulé :**

$$= 283.33 \times 17 \text{ mois}$$

$$= 4816.61 \text{ DH}$$

• **V.N.A exceptionnel :**

$$= 17000 - 4816.61$$

$$= 12\ 183.39 \text{ DH}$$

6193	DEA des immobilisations corporelles	850	
28355	Amortissement du matériel informatique	850	
	Constatation de la dotation complémentaire $17\ 000 \times 20\% \times 3 / 12$		
	31/12/N		
65913	DEA des immobilisations corporelles	12 183.39	
28355	Amortissement du matériel informatique	12 183.39	
	constatation de l'amortissement exceptionnel (V.N.A mise à zéro)		
	31/12/N		
28355	Amortissement du matériel informatique	17 000	
2355	Matériel informatique	17 000	
	Constatation de la sortie du patrimoine		

3.2. Mise au rebut d'une immobilisation (Partiellement amortie)

Amortissement cumulés :

Au moment de la sortie, les amortissements cumulés sont de 4 816.61 DH . Cela signifie que 12 183.39 DH de la valeur d'origine ont déjà été amortis et sont enregistrés au compte 28355 (Amortissements du Matériel Informatique).

Sortie du patrimoine :

Lorsque l'immobilisation est retirée du patrimoine, il faut annuler à la fois la valeur d'origine et les amortissement cumulés. Cela se fait en débitant le compte des amortissement cumulés (28355) pour 17 000 DH et en créditant le compte d'actif (2355) pour 17 000 DH .

Cette écriture a pour effet de supprimer l'immobilisation des livres comptables, car elle n'est plus utilisable.

4.Cession des immobilisations financier

Ex : Titres de Participations

- Quand les titres cédés proviennent de lots acquis à des dates différentes et à des valeurs différentes, le coût d'entrée (formant la valeur comptable) des titres cédés est estimé:
 - soit au coût d'achat moyen pondéré,
 - soit en appliquant la méthode PEPS (premier entré, premier sorti).

4. Cession des immobilisations financier

Exemple:

Le 26 mai N, la société BEL cède 4 950 actions de la société BVN à un prix de 260.

Ces titres avaient été acquis dans les conditions suivantes :

Date d'acquisition	Nombre de titres acquis	Coût d'acquisition unitaire
07/04/N-4	1500	156
11/08/N-3	3000	198
09/10/N-1	1800	214

Les commissions sont de 1% HT de la valeur de la transaction, TVA 10%.

Analyse de la situation selon les deux méthodes:

4. Cession des immobilisations financier

Correction

Coût moyen pondéré :

A la date de cession, le coût d'achat moyen pondéré des actions BVN est de:

$$(1500 * 156 + 3000 * 198 + 1800 * 214) / 1500 + 3000 + 1800 = 1213200 / 6300 = 192,57$$

Le coût d'entrée des titres cédés est de: $4950 * 192,57 = 953221,5$

26/05/N			
5141	Banques	1 272 843	
61471	Frais d'achat et de vente des titres	12 870	
34552	Etat-TVA récupérable sur charges	1 287	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières		1 287 000
<i>Cession des 4 950 actions (titres de participation). Avis de crédit n°...</i>			
31/12/N			
6514	VNA des immobilisations financières cédées	953 221,5	
2510	Titres de participation		953 221,5
<i>Annulation des 4 950 titres de participation cédés.</i>			

5. Échange d'Actif

5.1. Définition

- L'échange d'actifs (*échange d'une immobilisation contre une autre immobilisation*) implique qu'une entreprise échange un actif qu'elle détient (exemple; un véhicule ou un équipement) contre un autre actif (exemple; un autre équipement ou un bien immobilier) .

Cet échange peut donner lieu à une reconnaissance d'un gain ou d'une perte si la valeur de l'actif cédé est différente de la valeur comptable de l'actif reçu , par exemple; une entreprise échange un vieux camion contre une nouvelle machine avec un fournisseur .

Si les actifs n'ont pas la même valeur , une compensation monétaire (appelée **soulte**) peut être versée pour équilibrer la transaction

5. Échange d'Actif

La soulte :

- La soulte est une somme d'argent versée pour compenser une différence de valeur entre deux biens ou actifs échangés . Elle est souvent utilisée dans le cadre d'un échange inégal , où les biens ou actifs n'ont pas la même valeur .

Exemples d'utilisation :

Si deux personnes échangent des propriétés et que l'une des propriétés a une valeur supérieure à l'autre , la personne qui reçoit le bien de plus grande valeur peut verser une soulte à l'autre pour équilibrer la transaction (entreprise A échange un camion valant 200 000 DH contre une machine de la société B valant 250 000 DH . Entreprise A devra verser une soulte de 50 000 DH)

5. Échange d'Actif

5.2. Caractéristiques :

- Elle toujours monétaire .
- Elle est compensatoire (elle rétablit l'équité entre les parties) .
- Elle est optionnelle (elle n'intervient que si les parties décident de compenser la différence) .

5. Échange d'Actif

Cas d'application :

L'entreprise BETA possède une machine industrielle achetée le 01/01/N-3 pour 100 000 DH , durée d'amortissement linéaire 5 ans . Le 01/07/N elle est échangé contre une autre machine ayant un prix de 90 000 DH , TVA 20 % , durée de vie 5 ans , mode linéaire . Facture N° AB02

La valeur marchande estimée de l'ancien machine est de 55 000 DH

- 1) Calculer l'amortissement cumulé et V.N.A**
- 2) Présenter la facture d'échange**
- 3) Enregistrer les opérations au journal**

5. Échange d'Actif

Solution :

1) On sait que la valeur d'origine de la machine est 100 000 DH , durée de vie 5 ans (100/5) 20% le taux linéaire , la dotation est $100\ 000 / 5 = 20\ 000$, elle est échangé le 01/07/N (après 3 ans et 6 mois)

Dotation pour 3 ans complets : $3 \times 20\ 000 = 60\ 000$ DH

Dotation complémentaire pour 6 mois supplémentaire : $100\ 000 \times 20\ \% \times 6/12 = 10\ 000$ DH

Amortissement cumulé total : $60\ 000 + 10\ 000 = 70\ 000$ DH

V.N.A = V.O - cumul d'amortissement = $100\ 000 - 70\ 000 = 30\ 000$ DH

5. Échange d'Actif

Solution :

2) la facture d'échange :

Facture N°AB02	Montant
Valeur brute du nouveau matériel	90 000 DH
T.V.A 20 %	18 000 DH
Montant TTC	108 000 DH
Reprise de l'ancien machine	- 55 000 DH
Net à payer (soulte)	53 000 DH

5. Échange d'Actif

Solution :

3) le journal :

		01/07/N	
2332	Matériel et outillage	90 000	
34551	État T.V.A récupérable sur immobilisation	18 000	
5141	Banque		53 000
7513	P.C des immobilisations corporelles		55 000
	<i>Achat d'une machine par voie de change</i>		
		31/12/N	
6193	D.E.A des immobilisations corporelles	10 000	
2833	Amortissement des ITMO		10 000
	<i>Constatation de la dotation complémentaire de l'ancien machine</i>		
		31/12/N	
2833	Amortissement des ITMO	70 000	
6513	D.E.A des immobilisations corporelles	30 000	
2332	Matériel et outillage		100 000
	<i>Constatation de la sortie du patrimoine de l'ancien machine</i>		

5. Échange d'Actif

Cas d'application N°2 :

Un mobilier de bureau acheté le 01/07/N-11 à un prix de 140 000 DH , durée de vie 10 ans , mode d'amortissement : linéaire .

Le 01/07/N , il est échangé contre une autre mobilier de bureau neuf ayant un prix de 80 000 DH . T.V.A 20% . Durée de vie 10 ans , mode d'amortissement linéaire . Facture N°DO201

L'entreprise verse une soulte par virement bancaire de 70 000 DH .

Déterminer la valeur de reprise de l'ancien machine

Calculer l'amortissement cumulé ,V.N.A

Présenter la facture d'échange et enregistrer les opérations au journal

5. Échange d'Actif

Solution :

On sait que l'ancien mobilier :

$$V.O = 140\ 000 \text{ DH}$$

$$\text{Durée de vie} = 10 \text{ ans}$$

$$\text{Taux} = 10\% \left(\frac{100}{10} \right)$$

La durée de possession du bien (du 01/07/N-11 au 01/07/N) = supérieure à 10 ans .

L'amortissement cumulé = 140 000 DH , complètement amorti .

$$V.N.A = 0 \text{ DH}$$

$$\text{Annuité de "N" du nouveau matériel} = 80\ 000 \times 10\% \times \frac{6}{12} = 4\ 000 \text{ DH}$$

5. Échange d'Actif

Solution :

La facture d'échange :

Facture N°D0201	Montant
M.brut du matériel neuf	80 000 DH
T.V.A 20%	16 000 DH
Total TTC	96 000 DH
Reprise de l'ancien matériel	-26 000 DH
Net à payer (soulte)	70 000 DH

5. Échange d'Actif

Solution :

Le journal :

Résultat de cession = Reprise de l'ancien machine - V.N.A = 26 000 - 0 = 26 000

		01/07/N	
2351	Mobilier de bureau	80 000	
34551	État T.V.A récupérable sur immobilisation	16 000	
5141	Banque		70 000
7513	P.C des immobilisations corporelles		26 000
	<i>Achat d'une machine par voie de change</i>		
		31/12/N	
28351	Amortissement du matériel de bureau	140 000	
2351	Mobilier de bureau		140 000
	<i>Constatation de la dotation complémentaire de l'ancien machine</i>		
		31/12/N	
6193	D.E.A des immobilisations corporelles	4 000	
28351	Amortissement du matériel de bureau		4 000
	<i>Annuité linéaire de N de la nouveau machine</i>		

5. Échange d'Actif

- il existe plusieurs méthodes d'évaluation de la reprise d'un ancien actif lors d'un échange, en fonction des règles comptables appliquées, de la nature de l'échange, et des modalités convenues entre les parties :

1) la valeur de reprise est déterminée en déduisant la soulte versée (ou reçue) du montant total TTC du nouvelle actif

Valeur de reprise = **Montant TTC du nouvelle bien - Soulte** (méthode simple et normale)

2) évaluation selon la valeur résiduelle (**reprise = valeur résiduelle estimée**)

C'est la valeur estimée d'un bien à la fin de sa durée d'utilisation ou au terme de sa vie économique , et elle est souvent anticipée au moment de l'acquisition pour estimer sa valeur de revente future

3) évaluation selon l'accord contractuel (**reprise = montant fixé contractuellement**

L'utilisation : lors d'un échange négocié avec un montant forfaitaire

4) méthode la juste valeur marchande (**valeur de reprise = prix réel de revente sur le marché**)

évaluer la valeur actuelle du bien sur le marché (via des experts , des bases de données ou une estimation)

6. Dons d'une immobilisation (donation)

Traitement comptable:

- La sortie se fait à la valeur nette d'amortissement (VNA).
- La dotation aux amortissements est arrêtée à la date du don.
- Le don est comptabilisé en charge exceptionnelle.
- Si la TVA a été récupérée lors de l'achat, elle doit être reversée.

Écritures comptable:

-> Comme les écritures de la cession d'une immobilisation.

Traitement fiscal:

- La donation est non déductible fiscalement sauf si elle bénéficie d'un agrément de l'Administration fiscale.
- La TVA doit être reversée si elle avait été récupérée lors de l'acquisition.

7. Sortie forcée (destruction)

Traitement comptable:

- L'opération de sortie forcée (destruction, vol, etc.) d'une immobilisation s'apparente, du point de vue comptable, à une cession à prix de vente

Le schéma de comptabilisation comprend trois étapes.

Etape 1: la dotation complémentaire, si le bien n'est pas entièrement amorti Cette dotation est calculée de la date d'ouverture de l'exercice jusqu'à la date de destruction:

Etape 2: la dotation exceptionnelle de la date de destruction jusqu'à la date de fin de durée d'utilisation du bien:

Etape 3: sortie de l'actif de l'immobilisation détruite.

- Dans l'hypothèse où une indemnité d'assurance doit être perçue à la suite de la destruction du bien, celle-ci sera considérée comme le prix de cession de celui-ci.

7. Sortie forcée (destruction)

Exemple:

- Le 26 mai, dans un atelier de production de la société JUL., suite à un incendie, un appareil acquis, le 02/01/N-2, à 60 000 DH HT a été détruit, il n'est pas réparable. La durée de vie de l'appareil est de 5 ans.

Ce sinistre est déclaré à l'assureur qui accepte d'indemniser la société pour la valeur d'origine déduction faite d'une franchise de 6 000 DH, soit 54 000 DH.

Le remboursement de l'assurance est fait le 15 juin.

l'immobilisation détruite est mise au rebut, elle n'a réellement plus aucune valeur.

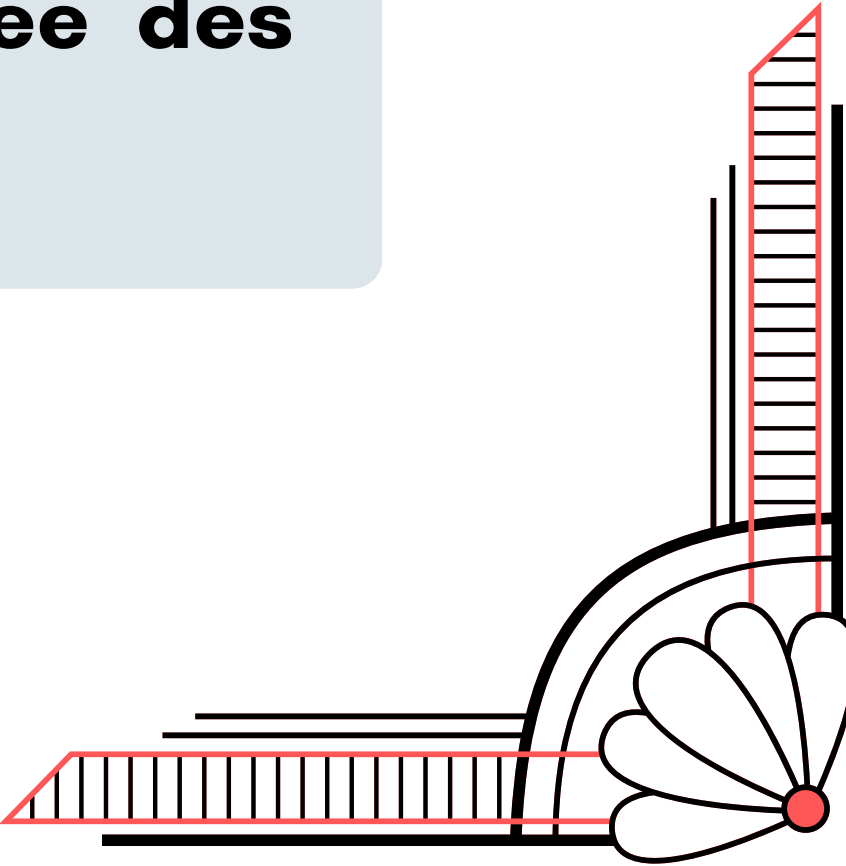
7. Sortie forcée (destruction)

Correction:

15/06/N			
5141 7513	Banques Produits de cession des immobilisations corporelles <i>indemnité d'assurance.</i>	54 000	54 000
31/12/N			
6193 6591 28332	DEA des immobilisations ($60\,000 \times 20\% \times 5/12$) DAE des immobilisations ($60\,000 \times 20\% \times 31/12$) Amortissements du matériel et outillages <i>Constatation des dotations aux amortissements (complément d'amortissement normal et exceptionnel) de l'appareil détruit par l'incendie à l'inventaire N.</i>	5 000 31 000	36 000
d°			
28332 2332	Amortissements du matériel et outillages Matériel et outillages <i>Annulation de l'appareil et de son amortissement cumulé (détruit par l'incendie).</i>	60 000	60 000



IV. Conclusion

- **L'évaluation des immobilisations à la sortie garantit une présentation fidèle des actifs dans les états financiers, en respectant les principes comptables et les normes en vigueur. Elle assure une transparence essentielle pour les parties prenantes et favorise une gestion optimisée des ressources de l'entreprise.**
- 



**Merci de votre
attention**

